

PARTICIPATION DES APPRENANTS AYANT DES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS ET/OU DES HANDICAPS DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS

DOCUMENT D'ORIENTATION

Contexte politique

Les données internationales montrent que les personnes ayant des handicaps et des besoins éducatifs particuliers (BEP) restent disproportionnellement exclues du marché du travail. Le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et formation 2020 ») du Conseil de l'Union européenne invite les pays européens à entreprendre des réformes politiques visant à améliorer les acquis éducatifs, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et ce, afin d'accroître le taux d'emploi des jeunes diplômés et d'améliorer le taux d'achèvement de la scolarité dans l'enseignement secondaire.

L'EFP doit :

- être équitable et efficace ;
- s'adresser à tous les segments de la population ;
- être de grande qualité, et notamment promouvoir l'inclusion sociale.

Les pays membres de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive considèrent que l'EFP est un thème essentiel au niveau européen. Ceci s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne, adoptée par les ministres de l'éducation de l'Union européenne en 2000, et dans Éducation et formation 2020.

Entre 2010 et 2012, l'Agence a analysé les politiques et les pratiques d'EFP dans 26 pays du point de vue des apprenants avec BEP et/ou handicaps. L'analyse s'est concentrée sur « ce qui marche » dans l'EFP chez ces apprenants, « pourquoi ça marche » et « comment ça marche ».

Conclusions du projet

Les principales conclusions de l'analyse de l'Agence sont les suivantes :

- Le projet a défini de nombreux facteurs de réussite – « ce qui marche » – dans l'EFP pour les apprenants ayant des BEP et/ou des handicaps.



- L'analyse qui s'en est suivie a révélé un fort degré de cohérence entre pays, où les mêmes facteurs de réussite apparaissent souvent de pair avec des exemples de pratiques réussies. Les combinaisons identifiées montrent « pourquoi ça marche », alors que l'impact réciproque des facteurs de réussite contribue à expliquer « comment ça marche ».
- Les facteurs de réussite sont regroupés en quatre « modèles de pratique réussie ». Ces modèles sont interconnectés et se renforcent mutuellement, de sorte que toute tentative visant à améliorer la performance du système EFP doit accorder, en même temps, la même importance à ces quatre modèles.
- Ce qui constitue une bonne pratique efficace pour les apprenants avec BEP et/ou handicaps dans l'EFP et la transition vers l'emploi est une bonne pratique pour TOUS les apprenants.
- Il est possible d'améliorer l'EFP et cela se produit dans la pratique. L'analyse du projet le montre clairement, alors que ce dernier s'appuie sur 28 exemples provenant de 26 pays et qu'il représente l'éventail complet des approches d'EFP en Europe.
- La pratique réussie exige l'implication de toutes les parties prenantes dans le domaine de l'EFP.

Recommandations

En se basant sur cette analyse, l'Agence a formulé des recommandations au sujet des quatre « modèles de pratique réussie » qui sont susceptibles d'améliorer le système EFP et la transition vers l'emploi des apprenants ayant des BPE et/ou des handicaps.

Ces modèles sont axés sur les perspectives et les rôles des principaux acteurs de l'EFP – à savoir les équipes dirigeantes scolaires/institutionnelles d'EFP (« *modèle de gestion* »), les enseignants/formateurs/personnel accompagnant (« *modèle d'enseignement et de formation professionnels* »), les apprenants (« *modèle des apprenants* »), et les employeurs actuels et futurs/représentants du marché du travail (« *modèle du marché du travail* »).

Ces recommandations de politique générale découlent de cette analyse comme suit :

- *Les quatre modèles se chevauchent et se renforcent mutuellement. Les politiques doivent donc accorder, en même temps, la même importance aux quatre modèles de manière à obtenir des améliorations du système EFP.*
- *Tous les facteurs de réussite sont interconnectés et ne sauraient être envisagés de manière isolée dans la mesure où cela pourrait générer des effets*



indésirables. Afin de déceler tout changement, désiré ou indésirable, les politiques doivent établir des indicateurs appropriés répartis sur tout le système EFP et les contrôler en continu.

Recommandations de politique spécifique

Les recommandations du projet s'adressent à de nombreux pays, c.-à-d. qu'elles ne visent aucune situation EFP nationale individuelle. Les recommandations de politique spécifique en matière d'EFP qui font suite, structurées conformément aux quatre modèles identifiés, sont pertinentes pour bon nombre de pays participants. Néanmoins, une phase ultérieure des conclusions du projet est nécessaire pour que ces recommandations soient adaptées aux exigences nationales individuelles en matière d'EFP.

Modèle de gestion

Les responsables politiques doivent :

- Mettre en place un cadre juridique et des accords entre tous les services concernés : éducation, emploi et autorités locales. Cela permettra aux écoles de développer des partenariats et des structures de mise en réseau avec les entreprises locales en vue d'une formation pratique et/ou d'embauche après l'obtention du diplôme.
- Promouvoir des équipes dirigeantes scolaires efficaces en veillant à ce que les écoles soient aidées pour développer une politique inclusive dans laquelle les différences entre apprenants sont considérées comme une part « normale » de la culture éducative.
- Permettre aux écoles de mettre en place une approche de travail en équipe, notamment en formant des équipes pluridisciplinaires dont les rôles sont clairs.
- Mettre en place des trajectoires de formation cohérentes et claires pour le personnel scolaire, afin que ce dernier puisse acquérir l'expertise nécessaire pour coopérer avec les services d'aide internes et externes.

Modèle d'enseignement et formation professionnels

Les responsables politiques doivent :

- Promouvoir et garantir une approche où les méthodes et les supports pédagogiques, les méthodes d'évaluation et les objectifs sont adaptés aux besoins de chacun.



- Permettre aux écoles de préserver les approches centrées sur les apprenants en ce qui concerne la planification, l'établissement des objectifs et l'élaboration des cursus à utiliser dans les processus d'apprentissage.
- Créer un cadre donnant aux écoles les moyens d'établir des processus d'apprentissage individualisés faisant appel à des approches flexibles qui prévoient l'élaboration et la mise en place de plans individuels pour l'apprentissage, l'éducation, la formation et la transition.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle qui examinent l'efficacité des actions déployées par les écoles. Les écoles pourront ainsi se concentrer sur l'élaboration et la mise en place d'actions éducatives efficaces, capables d'empêcher ou de réduire les décrochages scolaires, et sur la création de nouvelles alternatives éducatives pour les apprenants désengagés.
- Veiller à ce que l'ensemble des programmes et cours d'EFP soient régulièrement révisés afin d'adapter les aptitudes des apprenants aux exigences du marché du travail en matière de compétences.

Modèle des apprenants

Les responsables politiques doivent :

- Soutenir et contrôler les politiques éducatives de manière à s'assurer que l'école soit axée sur les capacités des apprenants.
- Proposer des possibilités de formation initiale et continue au personnel, afin de permettre aux enseignants de placer les capacités des apprenants au cœur de leurs approches éducatives et de voir les opportunités plutôt que les défis. Les enseignants doivent faire en sorte que tous les apprenants se sentent plus confiants et sûrs d'eux.
- Veiller à ce que les écoles respectent les souhaits et attentes individuels des apprenants à toutes les étapes du processus de transition.



Modèle du marché du travail

Les responsables politiques doivent :

- Mettre des mesures claires en place au niveau politique de manière à ce que les écoles puissent établir et maintenir de solides relations avec les employeurs locaux.
- Garantir une aide appropriée aux apprenants et aux employeurs afin d'accompagner la phase de transition de l'enseignement et de la formation à l'emploi. Par ailleurs, pour réussir la transition vers le marché du travail, il convient de mettre en place des activités de suivi assurées par du personnel compétent aussi longtemps que nécessaire, pour répondre aux besoins des jeunes diplômés et des employeurs.

De plus amples informations, dont un document d'orientation intitulé « 20 Facteurs clés pour un enseignement et une formation professionnels réussis », sont disponibles sur l'espace web du projet EFP : <http://www.european-agency.org/agency-projects/vocational-education-and-training>

FR